

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL121

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 18

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 12 :

« 2° *bis* Après le 9° *bis* de l'article L. 561-2, il... » (le reste sans changement)

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.